Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUIVANTS:

- ***RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, CONCERNANT L'INSERTION RÉSIDENTIELLE EN MILIEU AGRICOLE ET LES FONCTIONS AUTORISÉES DANS LES DIVERSES AFFECTATIONS.***
- ***RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, CONCERNANT L'INSERTION RÉSIDENTIELLE EN MILIEU AGRICOLE ET LES FONCTIONS AUTORISÉES DANS LES DIVERSES AFFECTATIONS.***
- ***RÈGLEMENT 2022-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, AFIN DE PERMETTRE, SOUS CERTAINES CONDITIONS, L'INSERTION RÉSIDENTIELLE EN ZONE AGRICOLE.***

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue lundi 4 juillet 2022, le conseil a adopté les Règlements suivants :
   - Numéro 2022-10 amendant le règlement numéro 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations;
   - Numéro 2022-11 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé, concernant l'insertion résidentielle en milieu agricole et les fonctions autorisées dans les diverses affectations;
   - Numéro 2022-12 amendant le règlement numéro 2022-04 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre, sous certaines conditions, l'insertion résidentielle en zone agricole.

2. Mercredi 27 juillet 2022, la MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité pour les règlements numéro 2022-10,2022-11 et 2022-12. En conséquence, lesdits règlements sont entrés en vigueur à cette date;

3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou sur le site internet http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pages/s_urbanisme_reglement.htm.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 2e jour du mois d'août 2022.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et secrétaire-trésorière